

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2016

Présents :

M. Eric ASSIER, M. Daniel ANTOINE, M. Jean-Jacques BÉLORGEY, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Mathieu COORÉVITS, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, M. Aymeri PASTÉ DE ROCHEFORT, M. Dominique RÉMOLU,

Absente : Mme Sandrine BOUR

Ordre du jour :

1. **Validation de la prise de compétence par la Communauté des Communes de « la communication électronique »**
2. **Prise de décision sur le recrutement d'un régisseur saisonnier**
3. **Délibération pour une demande de ligne de trésorerie en attente des recettes à venir**
4. **Délibération pour règlement de facture électricité du 10 grande rue**
5. **Délibération avenant n°3 – Lot 1 / Délibération avenant n°1 – Lot 6**
6. **USEDA : ouverture de crédits avant vote du BP 2016**
7. **Délibération pour les subventions aux associations**
8. **Investissements piscine**
9. **Questions Diverses**

Monsieur Le maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

Avenant Boulangerie : non-application des pénalités de retard (lots 1 à 5 et 7)

- **Validation de la prise de compétence par la Communauté des Communes de « la communication électronique »**

Lors du Conseil Communautaire du 23 février 2016, il a été acté que la Communauté de Communes prend la Compétence Communication Electronique et permettra ainsi l'aménagement numérique de territoire du sud de l'Aisne.

Après ces explications, Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à cette prise de compétence.

- **Délibération : Modification des droits d'entrée à la piscine :**

Mme BLAVIER propose pour l'ouverture prochaine de supprimer le ticket journalier délivré par le régisseur et le remplacer par un bracelet personnalisé pour la saison 2016.

Il sera mis en vente à la Mairie pendant ses horaires d'ouverture à partir du 20/06/16. Il sera identifiable par une couleur différente chaque année et par différence tarifaire (selon les âges).

Cette solution permet d'économiser le poste de régisseur des entrées piscine.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet et délibère sur les tarifs des bracelets suivants :

Enfant jusque 16 ans : 15.00€

Au-delà des 16 ans : 25.00€

Pour les centres aérés pas de changement (délibération du 22 mai 2002):

12.50€ pour 10 enfants (forfait)

15.50€ pour 11 à 15 enfants

18.50€ pour 16 à 20 enfants

- **Délibération pour une demande de ligne de trésorerie en attente des recettes à venir :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'avoir recours à la mise en place d'une ligne de trésorerie de 150 000.00€ pour une durée maximale de 1 an.

Celle-ci sera remboursée dès que les subventions attendues sur le chantier « boulangerie » auront été versées.

Taux de l'emprunt indexé sur l'Euribor 3 mois + 1.10% + frais de dossier 0.20%

Après ces explications, Le Conseil municipal donne son accord

- **Délibération pour règlement de facture électricité du 10 Grande rue :**

Monsieur le Maire explique que suite à des malfaçons sur le chantier 10 grande rue, la Mairie avait demandé à M.PLÉ d'intervenir. La facture a été émise à un Château pour l'emploi qui refuse le paiement. Considérant que nous sommes donneurs d'ordre et que M.PLÉ nous a rendu service en intervenant, nous proposons de prendre en charge le montant des travaux soit une facture de 1840.00€ HT soit 2 024.00€ TTC.

Après ces explications, le Conseil Municipal accepte de régulariser cette facture.

- **Délibérations : avenant n°3 – Lot 1 / Délibération avenant n°1 – Lot 6**

Considérant la délibération du 02 novembre 2015 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la création de la boulangerie-pâtisserie dans la Commune de Condé en Brie.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil de la nécessité d'approuver les avenants :

- **N°3 pour le lot n°01 – Gros œuvre – I.T.E – CARRELAGE – CHARPENTE – ZINGUERIE à l’Entreprise S.A.S. Claude Leblanc.**
- **N°1 pour le lot n°06 – ELECTRICITE-CHAUFFAGE-VENTILATION à l’Entreprise FORGET ELECTRICITE.**

Ses avenants prennent en compte des prestations complémentaires correspondant à des travaux **de remplacement de la dalle avec isolation pour le sol du magasin.**

Présentation des caractéristiques de l’avenant n°3 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
01	S.A.S. Claude Leblanc	92 721,70	-652,13	92 069,57
TOTAUX T.T.C. (T.V.A. 20,00 %)		111 266,04	-782,56	110 483,48

• **Présentation des caractéristiques de l’avenant n°1 :**

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
06	FORGET ELECTRICITE	46 389,77	-254,32	46 135,45
TOTAUX T.T.C. (T.V.A. 20,00 %)		55 667,72	-305,18	55 362,54

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d’approuver les avenants n°1 et n°3 au marché de travaux pour la création de la boulangerie-pâtisserie, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Approuve les avenants n°1 et n°3 aux marchés de travaux pour la création de la boulangerie-pâtisserie, comme détaillés ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces dossiers,**
- **Dit que les crédits nécessaires aux dépenses seront inscrits au Budget Principal 2016 de la Commune de Condé en Brie.**
- **Suite à ces explications, le Conseil Municipal à l’unanimité autorise Monsieur le Maire à signer d’autres avenants si cela était nécessaire sans toutefois dépasser l’enveloppe globale du marché initial de 252 000 € HT.**
- **USEDA : Délibération pour ouverture de crédits avant vote du BP 2016**

Budget principal

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : *Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*.

Il explique que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En effet, une facture du créancier **USEDA d'un montant de 1 988,11 €** est à payer sur le budget principal. Cependant, il n'y a pas de crédits budgétaires suffisants au chapitre 65 (article 65548) pour pouvoir honorer ladite facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter d'ouvrir les crédits avant vote du budget primitif 2016 au chapitre 65 - article 65548 pour un montant de 1 988,11 € afin de payer la facture de l'USEDA sur le budget primitif. Cette ouverture de crédits sera reprise au budget principal 2016.

- **Délibération pour les subventions aux associations (voir tableau)**

Monsieur Le Maire explique qu'un courrier a été envoyé à toutes les associations leur demandant leur rapport financier général et leur prévisionnel 2016 avant le 8 avril 2016. A partir de cette date aucune subvention ne sera versée.

Un tableau a été établi dans lequel sont portées des propositions de subventions destinées aux associations ainsi qu'au CCAS.

Après ces explications, Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations les sommes suivantes :

Associations	Vote 2016
Ancien Combattant – UFC : Président Jean-Pierre BLAVIER, siège à la Mairie de Condé en Brie	350.00€
Club du 3^{ème} âge/Club sourire et amitié : Président Alix BENOIST, siège Mairie de Condé en Brie	Le Président de l'Association Ne sollicite pas de subvention
Union Sportive des Vallées : Président Georges SERRES, siège 55, rue de Condé-02650 CRÉZANCY	1 000.00€

<p align="center">Comité des fêtes :</p> <p>Président Jean-Jacques BELORGEY, siège Mairie de Condé en Brie</p>	2 000.00€
<p align="center">Jeunesse Plein Air :</p> <p align="center">Siège 02000 Laon</p>	Pas de bilan fourni
<p align="center">Papillons Blancs :</p> <p align="center">Siège 02400 Château-Thierry</p>	Pas de bilan fourni
<p align="center">PING-PONG-UTTICB :</p> <p>Président Xavier BARRE, siège Mairie de Condé en Brie</p>	600.00€
<p align="center">Resto Du Cœur :</p> <p align="center">02000 Laon</p>	300.00€
<p align="center">SLC :</p> <p>Présidente Christine ANTOINE, siège Mairie de Condé en Brie</p>	L'association Ne sollicite pas de subvention
<p align="center">Pêche/AAPPMA</p> <p align="center">La truite arc en ciel :</p> <p>Président Dominique TOUSSIROT, siège Mairie de Condé en Brie</p>	540.00€
<p align="center">AS Twirling Condéen :</p> <p>Présidente Bérénice CHALAT, siège voie André Rossi 8 lotissement des Gaugrenets 02310 Charly-Sur-Marne</p>	350.00€ en attente du bilan général
<p align="center">Club Canin :</p> <p>Président Christian ROUX, siège 25 avenue de la libération 02400 Nogentel</p>	350.00€ Exceptionnelle
<p align="center">Babyboom :</p> <p>Présidente Amélie RICHEZ, siège 18 rue Jean Huss 02330 Condé en Brie</p>	Pas de subvention mais en compensation location salle gratuite (300.00€)

Les amis du Château de Condé et de sa région Président, Aymeri de Rochefort La porterie 4 rue du Château 02330 CONDÉ EN BRIE	300.00€ A titre exceptionnel
---	-------------------------------------

CCAS	0.00€
------	-------

- **Investissements piscine :**

Monsieur le maire informe le Conseil qu'un devis s'élevant à 7 414.01€ HT soit 8 896.81€ TTC a été demandé pour la piscine, celui-ci comprend une pompe à chaleur, une bâche avec son chariot de transport et un robot nettoyeur.

- **Avenant Boulangerie : non-application des pénalités de retard (lots 1 à 5 et 7) :**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation de la boulangerie-pâtisserie de Condé en Brie, la date d'ouverture de chantier pour toutes les entreprises a été fixée au 24/11/2015, avec un délai global d'exécution de 11 semaines.

Voici les dates de réception de chantier pour chacun des 7 lots :

- **LOT 1 / SAS Claude LEBLANC : 15/03/2016**
- **LOT 2 / SARL LEFEBURE et FILS : 15/03/2016**
- **LOT 3 / SARL LEFEBURE et FILS : 15/03/2016**
- **LOT 4 / SARL DAVID et FILS : 15/03/2016**
- **LOT 5 / Christian JOBERT : 24/02/2016**
- **LOT 7 / SARL GUERLOT : 15/03/2016**

Les dates de réception sont ultérieures à la date du 08/02/2016 (délai des 11 semaines), par conséquent des pénalités de retard devraient être appliquées conformément à l'article 4.3.1 du CCAP de ce marché public. Compte-tenu des conditions d'exécution, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas appliquer les pénalités de retard pour toutes les entreprises citées ci-dessus.

- **Questions Diverses :**

Appartement de droite au rez-chaussé du bâtiment des Ailes :

1 devis d'électricité a été effectué pour un montant de 12 000€. Ces travaux sont en attente et seront mis à exécution dès que le logement sera libre. Un autre devis sera demandé.

Bibliothèque : Demande de volontaires pour mettre en place le nouveau logiciel de la Bibliothèque : M. Dominique RÉMOLU ainsi que Mme Muriel MAZUR

Sujets évoqués :

- Panneau manquant à la sortie de la rue Jean-Huss
- Chiens rue du Pot d'étain
- Demande de validation auprès des Conseillers pour le nouveau plan de la Commune
- Information sur l'arrêté Préfectoral concernant les fusions des Communauté des Communes.

Prochain Conseil : le 18 avril 2016

Séance levée 21H50